

Administrer l'espace public africain : une synthèse des sessions¹ scientifiques de la 12^e Assemblée générale du CODESRIA

La 12^e Assemblée générale (la troisième du millénaire, après Kampala en 2003 et Maputo en 2005) du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) s'est tenue, à Yaoundé au Cameroun, du 7 au 11 décembre 2008, sur le thème : « **Administrer l'espace public africain** ». Selon une tradition bien établie, l'Assemblée générale du CODESRIA est non seulement l'occasion du plus grand rassemblement des chercheurs et experts en sciences sociales en Afrique et dans la Diaspora, mais elle est aussi une réunion très respectée. La 12^e Assemblée a revêtu un caractère unique à plus d'un titre : elle a vu la participation du plus grand nombre de partenaires² institutionnels du Conseil. Elle traduit également l'engagement du Conseil en faveur d'une recherche pluridisciplinaire, puisque 40 pour cent des présentations relevaient du domaine des sciences humaines. La 12^e Assemblée a surtout été l'occasion de parachever la transition avec la nouvelle Direction du Secrétariat – la transition entre le Secrétaire exécutif sortant, le professeur Adebayo Olukoshi et le nouveau Secrétaire exécutif, le Dr Ebrima Sall.

Comme l'a souligné le Secrétaire exécutif sortant, le choix s'est porté sur le thème **Administrer l'espace public africain** car le Comité exécutif du CODESRIA était persuadé que « pour susciter de l'espoir en Afrique, il fallait s'interroger sur le concept du domaine public dans ses divers espaces qui ont des implications pour la bonne gouvernance ». Les travaux scientifiques de l'Assemblée générale se sont déroulés en sessions plénières et parallèles. Les 7 sessions³ plénières sont organisées en fora de réflexion collective (pluridisciplinaire) sur les fondements théoriques des principaux aspects du thème de l'Assemblée générale ; puis ces aspects ont été affinés et approfondis sous différents sous-thèmes au cours des sessions⁴ parallèles.

Abdon Sofonou &
Omobolaji O. Olarinmoye
CODESRIA

Sessions plénières sur Espace public, gouvernance et démocratisation⁵

Comment peut-on construire un espace public démocratique en Afrique quand toutes les règles du jeu démocratique sont sans cesse violées sans états d'âme ? Comment peut-on renforcer la démocratie en Afrique au-delà de la tenue des élections, et comment les sociétés africaines peuvent-elles se développer ? Quelle est l'utilité et la pertinence de l'espace public ? L'application de la théorie de Habermas aux questions liées à la corruption, à l'identité et à l'administration publique à ses limites ainsi que l'illustrent les cas du Nigeria et de l'Afrique du Sud. En raison de sa nature exclusive qui ne tient pas compte de certaines réalités comme le pouvoir traditionnel, les ancêtres et la religion, le concept habermasien de l'espace public constitue ainsi un frein au développement de la théorisation de la réalité africaine. Pour comprendre l'espace public, il faut donc procéder à une analyse de nature non-hégémonique tenant compte – dans le contexte d'un débat public élargi – du rôle des institutions telles qu'une société civile forte et des organisations non-gouvernementales militant dans la garantie du débat public sur et dans l'espace public.

Gouvernance et gouvernabilité (Conférence Léopold Sédar Senghor)⁶

Le conférencier invité, le professeur El-Kenz, a ancré son analyse de la gouvernance et de la gouvernabilité sur une critique du concept habermasien de l'espace public et une étude du rôle des communications dans les organisations humaines. Pour le conférencier, le domaine public est un espace où plusieurs dyna-

miques entrent en jeu. Ce n'est donc pas l'Etat dont la dynamique est distincte de celle de l'espace public et qui a une implication différente pour les questions de gouvernance et de gouvernabilité. S'agissant de l'espace public, il est important de souligner que chaque société a une dynamique différente. On peut retrouver, par ailleurs, l'espace public dans divers aspects de l'interaction humaine dans la société, une situation que le terme « espace » ne peut complètement cerner, car il renvoie à quelque chose de physique. En tant que lieu où différentes dynamiques entrent en jeu, l'espace public souligne l'importance de la communication dans la gouvernance publique et l'importance de l'espace public comme garant de la bonne gouvernance. Selon le conférencier, on peut établir un lien entre la stabilité de l'Etat sénégalais et l'harmonie de l'espace public où la liberté d'expression, dont jouissent les confréries musulmanes, a permis l'harmonie religieuse et politique, devenue la caractéristique du régime sénégalais de gouvernance. Les points soulevés par le professeur El-Kenz sur la nature de l'espace public et l'importance des communications ont été repris par la plupart des intervenants pendant les sessions successives de l'Assemblée générale.

Conférence de l'invité d'honneur : Les arts populaires et la culture dans la texture de l'espace public en Afrique⁷

Le conférencier d'honneur, Tsitsi Dangaremba, a souligné l'importance de la communication dans la gouvernance publique ; il a indiqué que l'objectif d'espace public comme facilitateur de l'expression des points de vue et comme cadre de débat des questions revêtant un intérêt commun, ne peut être réalisé que si sa création est ancrée dans la culture africaine, dans la solidarité de groupe, dans les valeurs familiales, dans la culture populaire et dans l'identité culturelle. En d'autres termes, l'Afrique ne peut réussir l'établissement de sa propre et véritable culture démocratique que si les réponses

aux questions telles que les suivantes sont enracinées dans les valeurs culturelles africaines et non pas dans celles basées sur les valeurs capitalistes de l'Occident : Qu'est-ce que la démocratie ? De quel type de démocratie parle-t-on : celle définie par l'Occident ou par les africains ? A qui appartient la démocratie ?

Les intellectuels et l'espace public

Comme il fallait s'y attendre lorsque des intellectuels se réunissent, la session des débats sur **Les intellectuels et l'espace public** a naturellement suscité un intérêt particulier. Il ressort essentiellement des présentations et des débats que compte tenu de la mainmise de l'Etat sur l'espace public, l'université apparaît comme la structure essentielle à travers laquelle le projet national peut être réalisé. Mais, eu égard aux comportements anti-démocratiques des intellectuels au pouvoir, on a de sérieux doutes sur la capacité des intellectuels et des universités d'Afrique à se poser en défenseurs de l'intérêt public.

Discours identitaire et réaction xénophobe dans l'espace public⁹

Les présentations sur le thème « Discours identitaire et réaction xénophobe dans l'espace public » ont essayé d'établir un lien étroit entre violence et immigration et discours public en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Les discussions ont porté sur l'adéquation du concept de xénophobie dans le cas où les différents acteurs impliqués dans un conflit sont de la même race. Pour certains, le terme négrophobie (plutôt que xénophobie) décrit mieux le cas sud-africain, tandis que le terme xénophobie (plutôt que le nativisme) est plus indiqué pour décrire celui du Zimbabwe parce qu'il impliquait deux races différentes. Voir le cas du Zimbabwe à travers le prisme du nativisme, c'est confondre l'anticolonialisme avec le nationalisme. Alors, de quelle nature est la relation entre le nativisme et la démocratie ?

La conférence Cheikh Anta Diop : Espace public en Amérique Latine¹⁰

A la lumière de la critique selon laquelle le concept Habermas de l'espace public n'est pas sensible aux réalités politico-sociales et économiques des sociétés africaines et de celles en développement, la présentation d'Atilo Boron a fourni l'occasion d'étudier le concept de l'espace

public à partir d'une perspective Sud-Sud. D'après Boron, l'image donnée de l'espace public en Amérique Latine est trompeuse ; malgré des élections libres et transparentes, en apparence, la gouvernance démocratique n'est toujours pas assurée dès lors que le peuple n'est pas véritablement la source du pouvoir en Amérique Latine. En d'autres termes, l'espace public n'appartient pas au peuple, car il est dominé par de puissants agents économiques, des sociétés économiques transnationales (SET) qui contrôlent l'exécutif au sommet de l'Etat. La nature peu démocratique de l'espace public en Amérique Latine s'explique par le fait que la démocratie en Amérique Latine n'a pas été générée de manière endogène ; elle n'est pas le résultat des exigences de l'espace public ; elle est arrivée dans les bagages des programmes d'ajustement structurels néolibéraux qui ont transformé les droits du citoyen (éducation, santé gratuite, etc.) en produits.

La conférence Claude Ake : Le public, le privé et le rôle social des institutions de l'enseignement supérieur en Afrique¹¹

L'importance accordée au rôle des intellectuels dans l'administration de l'espace public africain a été encore soulignée. Les principaux facteurs ayant structuré et conditionné le rôle des intellectuels et des universités dans l'espace public africain ont été identifiés. A son avis, les questions essentielles se posent en ces termes : Les universités africaines sont-elles suffisamment préparées à affronter les défis confrontant le continent ? Les intellectuels sont-ils à même d'établir et de maintenir une administration démocratique de l'espace public ? Comment peut-on restaurer en Afrique la légitimité que l'Etat a perdue au lendemain des crises et bouleversements politiques successifs qu'a connus le continent africain au cours des deux dernières décennies ? Il faut bien en conclure qu'à la lumière de la légitimité discutée de l'université publique en Afrique, induite par le programme PAS et la transformation de l'intellectuel en consultant des organisations internationales, l'intellectuel en Afrique est peu outillé pour engager la recherche et le débat rigoureux nécessaires à la construction et à l'établissement d'un espace public démocratique en Afrique.

Administration de l'espace public dans la construction de l'Etat et de la Nation¹²

L'une des principales préoccupations de l'Etat post colonial en Afrique est la construction d'une nation. Mais elle s'est avérée être aussi la plus difficile à réaliser malgré les efforts concertés de l'Etat à travers des programmes comme le *Federal Character* au Nigeria, le « *Week of National Forecast* » au Kenya et l'émission des timbres. L'échec de la construction d'une nation peut s'expliquer par les manipulations de l'identité ethnique et la centralisation à outrance de l'accès aux ressources politiques et économiques de l'Etat. L'espace public est présenté comme l'agent le plus efficace dans la construction de la nation, car c'est un espace de débat et de contestation, des processus justement nécessaires à la conciliation des intérêts pluriels et à la conception de la philosophie démocratique sous-tendant la construction d'une nation.

Sessions Parallèles

Les médias dans l'espace public africain¹³

Les présentations sur les Médias dans l'espace public africain ont toutes souligné un intérêt pour la liberté d'expression. Elles s'accordent à dire que les médias étaient simultanément une source d'espoir et de désespoir pour les africains et qu'un véritable espace public africain ne saurait émerger sans une redéfinition du rôle des médias qui tiennent compte des réalités sociales et culturelles des peuples d'Afrique. Une telle redéfinition devrait en premier lieu aborder la nature extrêmement précaire de la liberté de la presse en Afrique. La multiplicité de la presse ne signifie pas ni ne s'est traduite par la liberté de la presse, et on peut dire la même chose de la démocratie. Ce qui importe le plus, c'est le contenu des médias et les utilisations qui en sont faites. De plus, la question de la liberté de la presse implique que que l'on s'interroge sur sa nature, son contenu et ses limites. La presse a-t-elle le droit de couvrir toutes les facettes de la vie des personnalités publiques (leur état de santé, leur bien, leur vie de famille, leur préférence sexuelle, etc.). L'homme public a-t-il droit à une vie privée ? L'Afrique est-elle prête à assumer pleinement les responsabilités et les implications d'une liberté totale de la presse ? La presse est-elle capable d'autorégulation ? Peut-on envisager l'autorégulation en Afrique ?

Expressions artistiques, art oral et culture dans la texture de l'espace¹⁴ public

Après l'intervention de TSITSI Dangarembga, les papiers présentés dans le cadre des panels relatifs à « Expressions artistiques, art oratoire et culture dans la texture de l'espace public » ont souligné le rôle de la culture dans l'accès à l'espace public en Afrique, dans la mesure où la culture est le déterminant de la légitimité et du pouvoir ; elle se décline aussi en critique des hiérarchies du pouvoir et des autorités politiques dans l'espace public. Ces présentations ont insisté sur la nécessité d'accorder un plus grand intérêt au lien entre la politique et la culture, car il permet d'appréhender la dynamique de l'espace public en Afrique. Suite à ces présentations, les débats ont porté essentiellement sur deux points : (a) l'importance de la variété des modèles culturels africains comme mécanismes de récupération ou de reconquête de l'espace public ; et (b) la richesse des formes variées de littérature africaine y compris les langues locales ainsi que la nécessité d'une certaine politique d'action panafricaine pour les préserver et les protéger.

Création de l'espace public¹⁵ africain

Dans le cadre du thème « Création de l'espace public africain » ont été présentées les différentes formes d'engagement féminin avec le pouvoir et l'autorité dans l'espace public en Afrique. A travers des études traitant principalement de la politique d'égalité des sexes au Congo, de la littérature féminine, de la mobilisation de l'identité féminine, du réseautage social féminin par le biais de l'Internet et de la danse/représentation, les panélistes ont montré que, si en principe, l'espace public africain était pour les femmes, un cadre de revendication des droits, de négociations sur l'égalité des sexes, de sensibilisation et de participation, de communication, de contestation de la masculinité/patriarcat, l'espace public formel leur restait le plus inaccessible malgré leur nombre plus important. L'accès limité des femmes à l'espace politique s'explique par des facteurs dont notamment l'éducation, le mariage, le patriarcat et le syndrome capitaliste « matraquer pour prospérer ». Si le fait d'entrer en politique ne change pas ou ne peut pas changer le statu quo, les femmes doivent exploiter les possibilités de réseautage fournies par des fora et des institutions traditionnels tels que

les Réunions Igbo en Août, et exproprier les capacités de mobilisation avec la révolution actuelle des TIC et des arts. Elles doivent aussi détecter et saisir les espaces et les opportunités créés par les incongruités des politiques publiques comme ceux créés par l'existence d'une constitution séculaire dans un Etat qui est à 98 pour cent musulman. Les discussions ont permis d'identifier un problème majeur : dans toutes les présentations, le genre est assimilé aux femmes.

Religions et religiosités dans l'espace public africain¹⁶

Compte tenu du rôle majeur que joue la religion dans la politique et la société civile post coloniale africaine, l'Assemblée générale « se devait » d'explorer la place de la religion dans l'administration de l'espace public. Examinant l'interface entre religion et espace public, l'ambiguïté dans la définition et l'utilisation de l'espace public ainsi que la régulation de l'espace public par l'Etat, les présentations ont mis en relief l'importance de la religion et sa capacité à déterminer le sens moral du discours public. Les acteurs politiques (dont des chefs religieux qui luttent intensément pour contrôler les espaces publics et symboles religieux) reconnaissent aussi cette capacité qu'ils considèrent comme une ressource essentielle. Le contrôle de l'espace public offre donc un moyen d'acquiescer le contrôle de l'Etat. Ainsi, la capacité de déterminer le sens moral du discours public ne rend pas pour autant la religion garante de l'ordre public ; elle n'est pas non plus un mécanisme de gouvernance démocratique de l'espace public africain.

Le sacré, le sacrilège et l'espace public¹⁷

Dès lors que l'importance du sacré dans l'espace public africain réside dans sa capacité à déterminer le sens moral du discours public, de conférer une valeur morale aux interactions dans l'espace public, la gestion de l'espace sacré devient alors un moyen important de conférer de la valeur aux interactions dans l'espace public africain et partant, une composante essentielle de la dynamique sociopolitique de l'espace public en Afrique. Alors qui a le droit de contrôler la gestion de l'espace public sacré et de déterminer son utilisation : l'Etat ou les diverses communautés culturelles, les experts ou les individus ? Les présentations sur « Le Sacré, le sacrilège et l'espace public » ont révélé

que, dans l'Afrique d'aujourd'hui, la gestion de l'espace public sacré ne répondait plus ni ne prenait en charge les besoins moraux et la mémoire des peuples africains, mais répondait davantage aux exigences de l'accumulation capitaliste telles que dictées par la mondialisation, une situation largement encouragée par la nature non-délibérative de l'espace public africain.

Théorisation de l'espace public africain¹⁸

La domination totale et coercitive de l'espace public en Afrique a conduit à des comportements imaginatifs populaires notamment l'utilisation des métaphores, des chansons et des rumeurs pour diffuser et articuler des points de vue politiques comme on a pu le voir dans la manière dont les écrivains africains ont utilisé leurs talents littéraires créatifs pour traiter des questions sociales, politiques et religieuses de l'espace public. Ainsi, une focalisation sur la culture populaire prend en charge certaines des critiques contre l'espace public. En d'autres termes, l'analyse de l'espace public doit couvrir les rumeurs politiques, philosophiques, la culture populaire et les publics virtuels. Les utilisations diverses des signes et des symboles ont la qualité unique et souhaitable d'accroître la capacité de l'espace public à servir de fondement pour la conscience universelle contre l'oppression et l'exploitation exercée au-delà des frontières.

L'espace public comme cadre de négociation de la citoyenneté¹⁹

La violence qui a accompagné les élections dans les Etats africains au cours de ces deux dernières années a clairement montré que les élections ne constituent pas un outil permettant de construire l'espace public démocratique tant souhaité en Afrique. Les discussions sur « Espace public comme cadre de négociation de la citoyenneté en Afrique » ont donc porté sur des questions de citoyenneté, de participation politique, de droits humains et d'élections. Qu'est-ce qui détermine le discours de la citoyenneté dans l'espace public et quelle est la relation entre les droits et les devoirs du citoyen ? L'éducation civique est considérée comme un élément primordial dans le processus de négociation de la citoyenneté. Pour que l'éducation civique soit efficace, elle ne doit pas être perçue comme un privilège, mais comme un droit du citoyen. Comme

le montre le cas du Zimbabwe, la garantie des droits et libertés de la citoyenneté constitue aussi un déterminant indispensable à l'existence de l'espace public.

Les institutions de l'espace public africain²⁰

L'importance des institutions réside dans leur rôle en tant que circuits de communication, de régulatrices des rapports sociaux et de cadres de débat et d'échange d'informations essentielles permettant de résoudre le problème d'isolement et de vulnérabilité. Les institutions sont donc de véritables espaces publics, dans la mesure où elles permettent une forme de participation du citoyen aux questions touchant sa vie de tous les jours. Les institutions représentent des lieux où le peuple peut enrichir ses expériences et sa compréhension des voies et moyens optimum de réaliser le bien commun. Les institutions, en tant que lieux d'élaboration de l'intérêt public, sont donc essentielles, pour résoudre le problème de la profonde désaffection de la majorité des africains de l'espace de l'autorité publique en Afrique et assurer la gouvernance démocratique de l'Etat. Malheureusement, la réalité est qu'en Afrique, les institutions à tous les niveaux n'ont sans doute pas été à la hauteur de la tâche qui consiste à agir comme des mobilisateurs et des gestionnaires des relations de l'Etat à la société ; or un tel besoin existe bel et bien, compte tenu de l'importance des institutions dans la gouvernance démocratique de l'Etat en Afrique et dans l'analyse critique des raisons de ces échecs.

Les langues et la linguistique dans l'espace public africain²¹

Les discussions sur le thème « Les langues et la linguistique dans l'espace public africain » ont porté sur la question de savoir comment la pluralité linguistique qui caractérise l'espace public africain peut devenir un agent de développement en Afrique. La réponse réside dans la compréhension pleine et entière de la diversité, de la mobilité et de la complémentarité des formes linguistiques en Afrique. En d'autres termes, pour réaliser leurs potentiels de développement, les langues africaines doivent être considérées comme des facteurs encourageant la cohésion et non le conflit. L'échec de la plupart des actions de développement peut être expliqué en partie par la non-reconnaissance de la nécessité de définir et de mettre en œuvre les interventions des program-

mes de développement dans les langues des bénéficiaires africains. Le fait de négliger les langues locales traduit une ignorance du rôle que la langue joue dans la création de la solidarité et la sécurité sociales, puisque l'espace public résulte non seulement de l'échange des biens, mais aussi de celui des signes et des symboles contribuant à la création de réseaux de communauté au-delà des frontières nationales.

Les espaces, sites et processus de l'espace public

Le débat sur « Les espaces, sites et processus de l'espace public » a réaffirmé la nature multiple de l'espace public africain en tant que forum de participation politique égalitaire (Forum Social Marocain). Promu par le concept d'Habermas, l'espace public existe de pair avec les systèmes de lignage africains tels que les chefferies traditionnelles où la participation au débat politique est un privilège réservé à quelques-uns et est fonction de l'âge et du sexe. Dans une telle situation, comment peut-on établir un lien entre la tradition et la modernité au niveau de la délibération et de la participation politiques dans l'espace public africain. Une position qui consiste à reléguer les modes de consultation publique et de participation politique dans les chefferies traditionnelles africaines au rang de barbarisme ne peut mener qu'à une impasse théorique dont on ne peut sortir que si l'on reconnaît que l'espace public traditionnel a des similitudes avec l'espace public bourgeois décrit par Habermas, mais différent de celui-ci par le fait que les notables agissent dans l'intérêt de tous les membres de la chefferie. Ainsi, dans le cas africain, il est essentiel de parler d'espace public multiple et non d'un seul espace public, afin de situer dans son contexte la dynamique de la culture populaire africaine qui produit des espaces publics sous-culturels servant de sites à l'émergence d'une démocratie délibérative.

L'émergence des publics virtuels dans le monde²² africain

Les africains se devaient de s'approprier l'Internet comme une forme de protection contre la manipulation de l'information. En fait, l'utilisation de la Toile comme cadre de la démocratie délibérative peut être liée à la manipulation des moyens traditionnels de diffusion de l'information tels que la radio et la télévision, par ceux qui

sont puissants politiquement et économiquement. La démocratie délibérative et la cyberdémocratie apparaissent donc comme des réponses rationnelles à des processus électoraux frauduleux qui ne respectent pas les choix des électeurs. Le public virtuel, et par extension, l'activisme en ligne s'est encore renforcé avec la présence en ligne des moyens de diffusion de masse traditionnels. L'Internet offre, de ce fait, un contexte idéal pour la liberté d'expression d'opinions et la cyberdémocratie. Malgré l'importance du public virtuel, des remises en cause de la crédibilité des informations publiées en ligne imposent que l'on traite en priorité la question de la régulation du public virtuel. De même, peut-on dire que le public virtuel soit véritablement un espace public bien fondé ? Concrètement, le public virtuel n'est pas inclusif étant donné la restriction de l'accès à Internet imposée par la censure étatique ou des contraintes économiques. La cyberdémocratie est donc une démocratie réservée à l'élite. Pour être utile comme outil de gouvernance en Afrique, l'espace du public virtuel doit devenir inclusif dans un contexte d'analphabétisme et de pauvreté.

Etude économique de l'espace public²³

L'étude économique de l'espace public en Afrique soulève essentiellement la question de la gouvernance et des alternatives possibles à la réalisation de la bonne gouvernance en Afrique. L'espace public est présenté comme un lieu où la transparence a une importance fondamentale pour la protection l'intérêt public. En résumé, l'espace public rend possible le débat sur la transparence dans la gouvernance de l'Etat. C'est un lieu de renforcement de la stabilité sociale. L'analyse présentée a clairement montré les dimensions de l'espace public et leur implication pour l'administration des questions économiques. Certaines alternatives telles que « l'économie informelle » et « l'économie solidaire » ont été suggérées comme solution aux problèmes liés à l'administration néolibérale de l'économie de l'espace public parce qu'elles encouragent la création d'un « espace public de proximité » ; c'est-à-dire, un espace public qui encourage le débat, un processus collectif de prise de décision qui lutte contre l'exclusion caractérisant la gestion de l'économie de l'espace public sous un régime de néolibéralisme.

Conflit et violence dans l'espace public africain²⁴

Les contributions au débat sur le thème Conflit et violence dans l'espace public africain ont mis en relief l'importance de la question des ressources naturelles et de leur gestion dans l'analyse du conflit et de la violence en Afrique. Des pays comme le Nigeria et l'Afrique du Sud ont-ils une politique nationale de répartition des ressources entre leurs différentes composantes ? A qui profite l'exploitation des ressources naturelles ? Les institutions gouvernementales ont-elles une obligation constitutionnelle de répondre de l'utilisation qu'elles ont faite des ressources ? Comment la politique de décentralisation fonctionne-t-elle dans les Etats africains ? Suffit-il d'examiner les situations existantes sur le terrain en Afrique pour conclure que dans les Etats africains seule existe une politique de pillage ? Une politique de pillage ne favorise certainement pas une cohésion sociale. Au contraire, elle stimule, comme le montre la situation qui règne dans le Delta du Niger au Nigeria, la résistance du peuple à une exploitation hégémonique. Dans les sociétés africaines, face aux autorités oppressives engagées dans une politique de pillage, la violence devient l'arme de communication de choix entre Etat et société. La gestion des conflits requiert l'intervention et l'implication dynamiques des organisations de la société civile et des institutions religieuses, afin de promouvoir le langage de l'égalité comme alternative à la politique de pillage des ressources publiques et la violence qu'elle entraîne dans l'espace public africain.

Démocratisation de l'espace public africain²⁵

La possibilité de démocratisation de l'espace public en Afrique a fait l'objet de discussion et de débat tout au long de l'Assemblée générale. Pour l'essentiel, la démocratie en Afrique est un travail en cours ; elle est encore en construction comme l'expriment sa forme dominante actuelle de liberté négative - liberté reconvenue mais non ouverte à son utilisation pleine et entière à cause de certaines contraintes et barrières - et le fait qu'elle n'est devenue préminente dans l'espace public que depuis les années 80. Pour être une réussite, les africains se doivent de s'approprier le processus de démocratisation ; la mobilisation populaire est donc le moyen d'approfondir la démocratie en

Afrique puisque celle-ci ne peut être imposée de l'extérieur par le biais des conditionnalités proposées par les organisations internationales et les bailleurs de fonds. En d'autres termes, pour être une réussite, le peuple doit s'approprier le processus de démocratisation qui est sensible à la culture et à l'histoire.

La note de la fin²⁶

La présentation de la note de la fin a commencé par l'exploration d'un certain nombre de questions telles que les échecs du développement en Afrique, les questions de succession dans l'exercice de la fonction politique, la privatisation de l'Etat, la personnalisation de l'Etat, le régime militaire et la faillite d'un leadership collectif. Ces questions ont, dans la politique africaine, structuré les tendances actuelles observées dans le système présidentiel de gouvernance en Afrique. Se référant à l'exemple du *Convention Peoples Party of Ghana*, le conférencier a fait l'historique des antécédents de la forme violente et vénale actuelle du présidentielisme en Afrique. Puis, il en a identifié les caractéristiques dont notamment le fait qu'un Président soit très puissant avec très peu de mécanismes de contre-pouvoir limitant ses actions ; un système judiciaire devenu l'instrument au service du Président et non un instrument de contrôle ; un Président, source d'enrichissement matériel - distribuant des largesses économiques et des postes politiques ; un Président expert en manipulation constitutionnelle ; des Premières Dames devenues des institutions d'Etat même si la constitution ne reconnaît pas un tel poste. Un système présidentiel affichant de telles caractéristiques aboutit finalement à un Etat transformé en monarchie dans laquelle la succession veille à ce que les membres de la famille retiennent des postes élevés dans la hiérarchie gouvernementale à travers la mise en scène d'élections qui n'ont d'autre but que de confirmer la personne concernée au pouvoir.

Pour le conférencier, le plus grand danger menaçant la démocratisation et l'avenir de l'Afrique reste la domination étrangère. Il estime que l'Afrique doit être son propre acteur, avec son propre programme et non pas simplement un sujet d'histoire. Il a averti qu'en ce moment, une nouvelle Conférence de Berlin subtile et silencieuse est en cours où on se demande comment faire pour avoir son morceau d'Afrique. Il a fait remarquer que les Chefs d'Etat afri-

cains assistaient plus à des sommets mondiaux qu'aux sommets de l'Union Africaine (UA) et que cela était révélateur d'une dépendance aigüe. Dans sa conclusion, le principal orateur a indiqué que même s'il est important de se réunir et discuter de l'espace public africain, les pères fondateurs du CODESRIA avaient également attiré l'attention sur la nécessité pour les africains de changer leur propre histoire. Ainsi, les intellectuels africains ne devraient pas laisser continuer la tournure actuelle des événements telle quelle sinon l'Afrique restera une proie pour la domination étrangère et ses peuples continueront d'exister dans la pauvreté. A la fin des discussions, le professeur Bathily a relevé que la 12^e Assemblée générale se tenait à une période particulièrement importante, car elle peut permettre à chacun de combiner une recherche scientifique vigoureuse avec l'objectif de libération.

Conclusion

En choisissant « Administrer l'espace public africain » comme thème de la 12^e Assemblée générale du CODESRIA, le Comité exécutif du CODESRIA a montré qu'il est convaincu que « pour susciter de l'espoir en Afrique, il fallait s'interroger sur le concept du domaine public dans ses divers espaces qui ont une implication pour la bonne gouvernance ». A partir des différents panels et sessions évoqués plus haut, on peut conclure que les objectifs fixés à la 12^e Assemblée générale par le Comité exécutif ont été atteints à travers des présentations enrichissantes et stimulantes et des débats qu'elles ont suscités. Les papiers présentés ont montré l'utilisation large faite du concept de l'espace public pour capter le caractère multiple des espaces et structures tantôt partagés, tantôt délibératifs, tantôt épousés et tantôt contestés, qui caractérisent la société africaine. Les papiers et débats ont, par ailleurs, souligné la spécificité historique de l'espace public africain, ses diverses dimensions et contradictions ainsi que sa nature de travail en cours.

Ils sont surtout renforcés la pertinence de l'accent mis par le CODESRIA sur la nécessité de conjuguer les études multidisciplinaires comme le meilleur moyen de mettre l'étude de l'Afrique à l'abri des analogies erronées tirées d'une lecture unilinéaire de l'histoire de l'Europe et des Etats Unis. Le caractère innovant

des travaux présentés au cours de l'Assemblée générale a montré que beaucoup a été accompli et continuerait d'être accompli par les africains en vue d'élaborer des concepts, des théories et des méthodes qui captent les attributs généraux et spécifiques de l'espace public africain. Globalement, la 12^e Assemblée générale du CODESRIA a confirmé la position du CODESRIA comme premier réseau panafricain de chercheurs dédiés à une œuvre socialement engageante.

Notes

1. Synthèse des différents rapports scientifiques soumis par les collègues suivants : Murindwa Rutanga, Addo Mahamane, Edewor Dennis, Alex Ratebaye Tordeta, Khalid Ali El-amin, Susan Y. Awason, Margaret Ayike, Herman Touo, Sylvie Mpon-tiek, Osita Agbu, Therese Azeng.
2. Human Sciences Research Council, HSRC ; The Latin American Council of Social Sciences (CLACSO); African Studies Centre (ASC); University of South Africa (UNISA); African-Arab Research Centre; Nordic Africa Institute, Uppsala, Sweden; SIDA/SAREC; Stockholm, Sweden, Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD) and European Association of Development Institutes.
3. De l'espace public, gouvernance et démocratisation ; 12^e Assemblée générale Conférence Léopold Sédar Senghor : Ali EL KENZ, *Gouvernance et Gouvernabilité* ; 12^e Assemblée générale Conférence invité d'honneur : Tsitsi Dangarembga, (*Les arts populaires et la culture dans la texture de l'espace public en Afrique*); Les intellectuels et l'espace public; 12^e Assemblée générale Conférence Cheikh Anta Diop ; (Atilo Boron: L'espace public en Amérique Latine) ; Discours identitaires et réaction xénophobe dans l'espace public, 12^e Assemblée générale Conférence Claude Ake (Teresa CRUZ E SILVA, *Le public et le privé : le rôle social des institutions de l'enseignement supérieur en Afrique*).
4. Administration de l'espace public dans la construction de l'Etat et de la Nation (4 sessions) ; Les médiats dans l'espace public africain (4 sessions) ; Expressions artistiques, art oral et culture dans la texture de l'espace public (4 sessions) ; Création de l'espace public africain (3 Sessions) ; Religions et religiosités dans l'espace public africain (3 sessions) ; Théorisation de l'espace public africain (2 sessions) ; L'espace public comme cadre de négociation de la citoyenneté (2 sessions) ; Institutions de l'espace public africain ; Langues et linguistique de l'espace public ; Espaces, sites et processus de l'espace public ; L'émergence des publics virtuels dans le monde africain ; Etude économique de l'espace public ; Conflit et violence dans l'espace public africain ; Démocratisation de l'espace public africain ; Le sacré, le sacrilège et l'espace public.
5. Présidente : Teresa Cruz Silva, Discutant : Nyamnjoh Francis Rapporteur: Murindwa Rutanga & Addo Mahamane.
6. El Kenz, Ali Gouvernance et gouvernabilité, Conférence Léopold Sédar Senghor, 2009
7. Tsitsi Dangarembga, Présidente : Fatima Harrack, Rapporteur : Sylvie Mpon Tiek
8. Président : Thandika Mkandawira, Discutant : Adam Habib, Rapporteur : Herman Touo & Mahamane Addo.
9. Président: Samir Amin, Discutant : Jimi Adesina, Rapporteur : Osita Agbu.
10. Présidente : Selolwane Onalenna, Discutant : Adam Habib, Rapporteur: Khalid Ali-El-Amin.
11. Teresa Cruz E Silva « Le public et le privé : le rôle social des institutions de l'enseignement supérieur en Afrique » (Conférence Claude Ake)
12. Georges Nzongola-Ntalaja, Rapporteur : Osita Agbu
13. Panel I : Président : Noel Obotela RASHIDI, Discutant: Labana A.A, Rapporteur: Therese Azeng. Panel II Présidente : Carin Norberg, Discutant : Charles Ukeje, Rapporteur : Therese Azeng. Panel III Président : Said Adejumbi, Discutant : Richard Akum, Rapporteur : Murindwa Rutanga. (Panel iv) Président : Matlou matloteng, discutant : Firoze manji, Rapporteur : Therese Azeng
14. Panel I : Kofi Anyidoho ; Discutant de session : Pinkie Mekgwe ; Rapporteur de session : Dennis Onome Edewor. Panel II : Président : Bahru Zewde ; Discutant : Firoze Manji ; Rapporteur : Susana Awason. Panel III : Président de session : Leo De Haan; Discutant de session : Godwin Murunga ; Rapporteur de session : Khalid Ali El Amin.
15. Panel I : Présidente de session : Onalenna Selolwane ; Discutant : Antonia Simbine ; Rapporteur : Susanna Awason ; Panel II : Présidente de session : Odile Faye; Discutant : Atilo Boron ; Rapporteur : Susana Awason Panel III: Président de session : Joe Oloka-onyango; Discutant : Terezhina SILVA; Rapporteur: Susana Awason.
16. Panel I : Président de session : Abdelghani Abouhani ; Discutant : Ayodeji Olukoju ; Rapporteur : Margaret Ayike ; Panel II : Présidente de session : Thobeka Mda ; Discutant : Ratebaye Tordeka ; Rapporteur : Margaret Ayike.
17. Panel III : Président de session : Sam Moyo ; Discutant : Francis Nyamnjoh ; Rapporteur : Murindwa Rutanga.
18. Panel I : Président de session : Zenebeworke Tadesse ; Discutant de session : Sylvie Mpon-tiek ; Rapporteur de session : Khalid Ali El Amin ; Panel II : Présidente de session : Nouria Remaoun ; Discutant : Omano Edigheji ; Rapporteur : Osita Agbu
19. Panel I : Président : Khalid El-amin, Discutant : Ebrima Sall, Rapporteur : Tordeka Ratebaye. Panel II Président : Lennart Wohlgenuth, Discutant : Bhekinkosi Moyo, Rapporteur : Sylvie Mpon-tiek.
20. Président : Claudio Alves Furtado, Discutant : Amady Ali Dieng, Rapporteur : Addo Mahamane.
21. Présidente : Catherine Kitetu, Discutant : Willy Bongo-passi, Rapporteur : Tordeka Radebaye.
22. Présidente : Fatima Harrak, Discutant : Murindwa Rutanga, Rapporteur : Herman Touo.
23. Président : Jacques K. Nduba Wa Dile, Discutant : Osita Agbu, Rapporteur : Sylvie Mpon-tiek.
24. Discutant : Catherine Newbury, Rapporteur : Tordeka Radebaye
25. Président : Shadida El-Baz ; Discutant de session : Laroussi Amri ; Rapporteur : Dennis Edewor
26. Abdoulaye Bathily « Le Président dans les régimes politiques africains : l'autocratie et ses conséquences sur la gestion des politiques publiques »